

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Condé en Brie le 12 Novembre 2018 à dix-neuf heures sous la présidence du Maire, Monsieur Eric ASSIER.

Etaient présents :

M. Eric ASSIER, M. Francis GARRET, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, M. Eric MULLER, M. Daniel ANTOINE, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Jean-Jacques BELORGEY, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, Mme Muriel MAZUR, M. Mathieu COOREVITS, Mme Sandrine CHARPENTIER

Absents excusés :

M. Dominique REMOLU donne pouvoir à M. Eric ASSIER.

Mme Sandrine BOUR.

- Secrétaire : Mme Sandrine MARTENS-LARATTE,

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 1^{er} octobre 2018.

Délibérations :

1. **Adoption des statuts de la Communauté d'agglomération.**
2. **Demande de subventions pour futurs travaux de voirie.**
3. **Extension EP – Créations 1 EP « route de Saint-Eugène » et 2 EP rue des Poignants.**
4. **Mise à disposition de personnel par le SISSC.**
5. **Vente d'un ancien tracteur en épave.**
6. **Désignation d'un membre du conseil pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.**
7. **Informations et questions diverses.**

Approbation du compte rendu du 1^{er} octobre 2018 :

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

1° Adoption des statuts de la Communauté d'agglomération :

Approbation des statuts de la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry :

- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1081, en date du 15 décembre 2016, portant fusion-extension de la communauté de communes de la Région de Château-Thierry, de la communauté de communes du canton de Condé-en-Brie et de la communauté de communes du Tardenois avec extension aux communes d'Armentières-sur-Ourcq, Bonnesvalyn, Brumetz, Bussiares, Chézy-en-Orxois, Courchamps, Gandelu, Grisolles, Hautevesnes, La Croix-sur-Ourcq, Latilly, Licy-Clignon, Monthiers, Montigny-l'Allier, Neuilly-Saint-Front, Priez, Rozet-Saint-Albin, Saint-Gengoulph, Sommelans, Torcy-en-Valois et Vichel-Nanteuil, au 1^{er} janvier 2017,

- Vu la délibération n°218 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2018 adoptant les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry,
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par délibération n°218 en date du 15 octobre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry a procédé à l'adoption de ses statuts.
- Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision a été notifiée à l'ensemble des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération qui sont invitées à se prononcer sur les statuts de la CARCT.
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- APPROUVE les statuts de la CARCT à compter du 1^{er} janvier 2019, joints à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2° Demande de subventions pour futurs travaux de voirie :

M. le maire explique qu'il est en possession d'un devis de l'entreprise COLAS concernant le projet d'aménagement 2020 du chemin du Bouvier, en conséquence une demande de subventions doit être demandée avant le 31 décembre 2018 : APV et DETR.

Après ces informations, il a été décidé de solliciter d'autres entreprises pour que d'autres devis soient effectués (avec sans trottoirs). Une réunion publique sera prévue afin d'accéder aux attentes des riverains.

3° Extension EP – Créations 1 EP « route de Saint-Eugène » et 2 EP rue des Poignants :

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :
Extension EP – Création 1 EP « route de Saint Eugène et 2 EP rue des Poignants »

Le coût total des travaux s'élève à **3 199.36 € HT**.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : **2 222.18€ HT**.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après les explications de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1 – D'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- 2- S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

4° Mise à disposition de personnel par le Syndicat intercommunal de secteur scolaire de Condé en Brie :

Monsieur Le Maire explique que : le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Condé en Brie va recruter une personne en tant qu'agent d'entretien à raison de 20 heures par semaine en contrat PEC en proposant à la Commune de mettre à disposition l'agent à raison de quelques heures par semaine.

Après ces explications, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention entre la Commune et le SSSC de mise à disposition de ce personnel pour 8h00 minimum et 12h00 maximum par semaine à compter du 12 novembre 2018 et jusqu'à 11/11/2019 avec possibilité de renouveler 1 an.

5° Vente d'un ancien tracteur en épave :

Monsieur Le Maire explique qu'une personne est intéressée pour acheter un ancien tracteur tondeuse hors d'usage de la marque de HUSQVARNA appartenant à la Commune.

Après ces explications, le Conseil Municipal décide de vendre le tracteur HUSQVARNA au prix de 150.00€.

6° Désignation d'un membre du conseil pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales :

Monsieur Le Maire explique que suite à la nouvelle réforme concernant les instructions relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires dans le cadre de la création du nouveau répertoire unique (REU). Une commission de contrôle doit être créée :

Elle aura pour rôle de collecter les informations destinées à radier ou inscrire certains électeurs (décès, pertes ou recouvrement de droits...) et donc ainsi éviter les doublons et recenser tous les électeurs. Une validation de la liste électorale sera effectuée par 3 personnes : 1 qui représente le Sous-Préfet, 1 seconde le tribunal d'instance et 1 membre du conseil municipal.

M. Mathieu COOREVITS a été élu à cette fonction.

Informations et questions diverses :

Un plan de prévention concernant les risques de coulées de boue a été reçu en mairie pour étude. Monsieur Le Maire propose d'ajouter la rue de Chaury qui n'est pas mentionnée bien qu'elle soit régulièrement inondée. Un renforcement du pluvial est à prévoir en amont, en haut du Grégot.

Information sur les travaux d'atterrissements sous le pont de la Dhuis qui seront réalisés par la CARCT qui en a la compétence.

La toiture du préau de la micro-crèche est en attente suite à un désaccord de devis.

Nous sommes toujours dans l'attente d'un retour de l'ADICA afin d'effectuer une étude concernant la sécurité du village. Réflexions à mener sur certaines rues présentant une dangerosité.

Selon le SCOT, le PLU très réglementé va être révisé l'année prochaine. Etant donné que la commune possède son quota de superficie, une parcelle en zone AU va être remise en ZA ou N.

Séance levée à 22 heures.